

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3428

présenté par

M. Girardin, rapporteur, M. Lavergne, rapporteur M. Lecamp, rapporteur et Mme Le Peih,
rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« en dehors des périodes d'assiduité scolaire obligatoire »

les mots :

« dans le respect de l'obligation d'assiduité scolaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, qui respecte les termes généralement adoptés par le code de l'éducation (cf par exemple article R. 131-7).